

19 millions de téléconsultations remboursées en 2020

La pandémie mondiale du Covid-19 a fait exploser le nombre de téléconsultations. En 2020, l'Assurance-maladie en a remboursé 19 millions.

Explosion de la téléconsultation en 2020

En 2020, la crise sanitaire a engendré une très forte expansion de la télémédecine. Les Echos révèlent qu'en 2020, l'Assurance-maladie a remboursé 19 millions de téléconsultations, dont le plus gros durant le premier confinement entre les mois de mars et mai. Durant ce premier confinement, une consultation sur quatre se faisait à distance.

Les médecins libéraux sont ceux qui ont effectué le plus de consultations à distance avec plus de 17,2 millions de feuilles de soins. Sur l'ensemble de l'année, ce sont 5,4% des 319 millions d'actes facturés par les médecins libéraux qui ont été réalisés par le biais d'une téléconsultation. La téléconsultation est prise en charge à 100% par l'Assurance-maladie et la mesure doit être prolongée jusqu'à la fin de 2022.

Une tendance qui devrait chuter avec la fin de l'épidémie

La fin de l'épidémie devrait cependant signer la fin de cette forte tendance à la télémédecine. Cette fluctuation a déjà été remarquée durant l'année 2020, au plus fort de l'épidémie lors du premier confinement 4,5 millions de téléconsultations ont été réalisées contre 650.000 au coeur de l'été au mois d'août. De même, le pourcentage de téléconsultations a chuté durant le second confinement. La Caisse nationale d'assurance-maladie estime qu'elles représentaient 28% des consultations durant la semaine du 6 au 12 avril 2020 contre 7,7% durant la semaine du 9 au 15 novembre 2020.

Pour encourager la tendance à la télémédecine, le Ségur de la Santé qui s'est tenu en juillet dernier a prévu d'investir 100 millions d'euros dans cette pratique. Cet investissement prévoit l'assouplissement du cadre de la téléconsultation et l'extension de la pratique à d'autres corps de métiers de la santé.